

*Affaires courantes*

cadres hiérarchiques d'examiner le système et de l'évaluer.

N'est-il pas dans la nature humaine de cacher les choses susceptibles de vous placer, vous ou votre ministre, dans une situation embarrassante? N'est-il pas dans la nature humaine de veiller à ce que des politiques que vous avez recommandées ou mises sur pied à titre de gestionnaire hiérarchique ne soient pas perçues comme inadéquates, comme inefficaces, ou comme un gaspillage, parce que ces politiques sont le reflet de votre compétence en tant que gestionnaire.

Il me semble que ce manque d'autonomie entraîne aussi un manque d'objectivité dans la présentation de l'information. Même si l'évaluation doit être examinée par le directeur général, il me semble, et le rapport du comité en fait d'ailleurs mention, que l'information communiquée au directeur général sera présentée en fonction de la perception des gestionnaires hiérarchiques, c'est-à-dire les personnes qui ont mis les politiques sur pied au départ.

Comme je l'ai déjà dit, il me semble que l'on risque de se trouver en situation de conflit d'intérêts si nous appliquons un système en vertu duquel la responsabilité d'évaluer l'efficacité et l'efficacité des politiques fiscales du ministère et du gouvernement est confiée aux fonctionnaires qui les ont élaborées. Je pense qu'il faut se montrer très prudent, et c'est la raison pour laquelle le comité et moi sommes aussi contrariés par cette façon cavalière de se débarrasser d'une responsabilité.

• (1150)

Comme l'a souligné le député de Vanier, il est malheureux que les intéressés aient mis si longtemps à se doter d'un programme d'évaluation, mais ils ont fait encore pire en décidant de supprimer ce programme. En agissant de cette façon, ils ont montré qu'ils peuvent tourner le dos au Conseil du Trésor et au contrôleur général, et dire simplement: «Nous ne voulons pas d'un programme d'évaluation.» Ainsi, un ministère important qui s'occupe de sommes totalisant annuellement 400 milliards de dollars a pu faire fi des lignes directrices, tourner le dos au contrôleur général et dire: «Nous ne voulons pas d'une évaluation faite à l'externe. Nous allons nous charger nous-mêmes de cette évaluation.» Qu'est-ce qui empêche d'autres ministères d'agir de la même façon?

Le contrôleur général nous a donné l'assurance qu'il ne tolérerait pas une telle situation, mais de quels pou-

voirs celui-ci dispose-t-il pour le faire? Les ministères ont le pouvoir d'établir leur propres programmes. Le contrôleur général ne peut les empêcher d'éliminer un système d'évaluation. Je crains que, si un ministère important peut agir impunément de la sorte, d'autres qui voudront économiser un peu d'argent et qui jugeront qu'il n'est pas vraiment nécessaire d'avoir un système d'évaluation, feront de même. Un tel scénario risquerait d'avoir des effets dévastateurs sur les programmes gouvernementaux, sur les services au public ainsi que sur l'information fournie aux députés à l'égard des programmes appliqués dans les divers ministères.

Les membres du Comité des comptes publics prennent leur responsabilité très au sérieux. Tous les partis de la Chambre ont travaillé très fort. Ils ont examiné les systèmes. Ils ont vérifié si le programme d'évaluation des systèmes était adéquat. Au cours de mes deux années comme membre du Comité des comptes publics, j'ai travaillé avec le vérificateur général afin de voir si les Canadiens en ont pour leur argent avec l'appareil gouvernemental et les divers programmes appliqués par celui-ci.

Lorsqu'un ministère complique la tâche du Comité des comptes publics, ce ministère ne respecte pas le système et les lignes directrices établis. Il tend à ne pas tenir compte de certaines demandes et recommandations formulées non seulement par le vérificateur général, mais aussi par un comité permanent du Parlement sur les comptes publics, et cela ne présage rien de bon pour l'avenir des programmes.

J'ai exprimé certaines inquiétudes. Comparaisant devant le Comité des comptes publics, le contrôleur général a dit qu'il se gardait pour l'instant de se prononcer sur le système mis en place. J'ai exposé brièvement ce qui ressort de la note du ministère. Le contrôleur général est disposé à donner au système la chance de faire ses preuves.

J'ai fait observer un certain nombre de points qui m'ont inquiété et qui ont préoccupé le comité. Le ministère des Finances a fait un pas pour apaiser certaines inquiétudes manifestées par le comité.

Mon voeu le plus cher—et je suis persuadé que c'est aussi celui des membres du comité—, c'est que les lignes directrices établies par le Conseil du Trésor soient suivies et qu'un organisme indépendant n'entretenant aucun lien avec les décideurs soit mis en place au ministère des Finances pour examiner les systèmes.